20 février 2007 **07.116**

Motion de la commission de gestion et des finances

Enveloppes budgétaires et mandats de prestations

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la possibilité d'introduire des enveloppes budgétaires et des mandats de prestations dans le cadre du budget et des comptes de l'Etat et des institutions et établissements parapublics. Le Conseil d'Etat est notamment invité à étudier les différents systèmes pratiqués dans les autres cantons et, cas échéant, à faire des propositions au Grand Conseil.

Développement écrit:

Lors de l'examen du projet de loi Raphaël Comte 04.141, qui demande notamment l'introduction d'enveloppes budgétaires, la commission de gestion et des finances a souhaité que cette question fasse l'objet d'une réflexion approfondie et que les avantages et inconvénients d'un tel système soient examinés par le Conseil d'Etat avant que la commission puisse se faire une opinion sur le sujet.

Plusieurs cantons ont, au cours des dernières années, procédé à des changements importants dans leur manière d'appréhender le budget. Des systèmes d'enveloppes budgétaires et de mandats de prestations ont été introduits dans plusieurs cantons, le Grand Conseil fixant les objectifs à atteindre et les standards à fournir, le Conseil d'Etat ayant une certaine marge de manœuvre quant à la manière d'atteindre ces objectifs.

L'introduction d'un tel système dans le canton de Neuchâtel nécessite une réflexion sur l'opportunité de cette manière de faire et ses conséquences sur la procédure budgétaire et le rôle des différents partenaires participant à l'élaboration du budget (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration, institutions et établissements parapublics, etc.).

La commission de gestion et des finances souhaite donc que le Conseil d'Etat examine cette question et fasse rapport au Grand Conseil. L'acceptation de cette motion permettra de classer le projet de loi Raphaël Comte 04.141. Les discussions sur le système des enveloppes budgétaires et des mandats de prestations pourront avoir lieu sur la base du rapport du Conseil d'Etat. Dans l'attente de ce rapport, le Conseil d'Etat pourrait mener des expériences pilotes dans certains services afin de tester les avantages et les inconvénients d'un tel système.

Signataires: J.-B. Wälti, J.-N. Karakash et O. Haussener.